



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/5
14 janvier 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 3.1.4 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES¹

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 15 de la décision IX/18, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) a prié le Secrétaire exécutif de convoquer des ateliers régionaux et sous-régionaux sur le renforcement des capacités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. Au paragraphe 25 de cette même décision, la Conférence des Parties, en décidant du mécanisme de préparation de son examen approfondi du programme de travail sur les aires protégées à sa dixième réunion, a prié le Secrétaire exécutif de préparer l'examen approfondi à partir notamment de l'information figurant dans les quatrièmes rapports nationaux, des bases de données mondiales et régionales pertinentes et des résultats des ateliers régionaux et sous-régionaux susmentionnés, et de proposer des moyens de renforcer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2. Cela étant, avec la généreuse assistance financière de la Commission européenne, de la République tchèque, de l'Allemagne, de l'Inde, de la Colombie, de l'Espagne, du Canada, de la Belgique et des Pays-Bas, le Secrétaire exécutif a convoqué des ateliers régionaux dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Europe centrale et orientale.

3. Au paragraphe 24 de la décision IX/18 A, la Conférence des Parties a invité l'UICN à contribuer à l'examen du programme de travail sur les aires protégées et à continuer de renforcer les capacités visant sa mise en œuvre. Par conséquent, l'UICN, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a organisé en septembre 2009 un atelier international sur l'île de Jeju, en République de Corée, sur le futur programme de travail sur les aires protégées. Les ateliers régionaux se sont penchés sur les conclusions de cet atelier et ont proposé un projet de recommandations, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire.

* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

¹ Un résumé analytique et des recommandations suggérées figurent dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/5/Add.1.

4. Le Secrétaire exécutif a élaboré la présente note résumant les progrès accomplis à l'échelle mondiale à partir notamment des informations contenues dans l'annexe III de 65 quatrièmes rapports nationaux et des informations recueillies des Parties et des organisations lors des ateliers régionaux, en vue de faciliter l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées par l'Organe subsidiaire à sa quatorzième réunion. Des renseignements plus détaillés, ainsi que des exemples et des études de cas, sont présentés dans un document d'information. Les rapports des ateliers régionaux indiquant les progrès réalisés aux niveaux régional et infrarégional figurent également dans des documents d'information. La partie II de la présente note contient une synthèse des informations recueillies sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail au niveau mondial. La partie III décrit les principaux obstacles auxquels se sont heurtés les pays lors de la mise en œuvre du programme de travail, ainsi que des suggestions quant aux moyens de les surmonter. Les recommandations suggérées pour examen par l'Organe subsidiaire à sa quatorzième réunion figurent dans un additif à la présente note (UNEP/CBD/SBSTTA/14/5/Add.1).

5. Une version antérieure de cette note a été diffusée pour examen par les pairs du 17 novembre au 20 décembre 2009 conformément à la notification 2009-156 et les commentaires communiqués ont été incorporés, selon qu'il convient.

II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Il convient de noter que les pourcentages utilisés dans le présent rapport correspondent au nombre total de Parties dont les informations sont disponibles, soit parce qu'elles ont été communiquées dans les rapports nationaux remis, soit parce qu'elles ont été recueillies séparément. Aux fins de cette évaluation de la réalisation des objectifs, le terme « presque tous » indique au moins 90% de réussite (excellents progrès), « la plupart/la majorité » indique au moins 70% (bons progrès) « un grand nombre » indique au moins 40% (progrès passables), « certains/quelques » équivaut à au moins 15% (des progrès) et « peu/un petit nombre » indique moins de 15% (très peu de progrès). Un aperçu général des progrès réalisés est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Vue d'ensemble des progrès réalisés à l'échelle mondiale pour atteindre les buts du programme de travail sur les aires protégées

But	Objectif	Progrès
1.1	Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale. (avant 2010 pour les aires terrestres et 2012 pour les aires marines).	<i>Bons progrès pour les aires terrestres; très peu pour les aires marines</i>
1.2	Intégrer, d'ici 2015 , toutes les aires protégées et les systèmes d'aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et dans les secteurs pertinents, en appliquant l'approche par écosystème et en tenant compte de la connectivité écologique et, s'il y a lieu, du concept de réseaux écologiques.	<i>Des progrès pourraient être réalisés en déployant systématiquement plus d'efforts au cours des cinq prochaines années</i>
1.3	Mettre en place et renforcer, d'ici 2010/2012 , les aires protégées transfrontières, d'autres formes de collaboration entre les aires protégées avoisinantes, de part et d'autre des frontières nationales, et les réseaux régionaux, afin d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en appliquant l'approche par écosystème et en améliorant la coopération internationale.	<i>Des progrès passables pourraient être en partie réalisés si les tendances actuelles se poursuivent</i>
1.4	Mettre en place une gestion efficace de toutes les aires protégées, d'ici 2012 , en s'appuyant sur des processus participatifs et scientifiques de planification des sites qui comprennent des objectifs, des cibles, des stratégies de gestion et des programmes de suivi clairs en matière de diversité biologique, en se fondant sur les méthodologies existantes et sur un plan de gestion à long terme associant activement les parties prenantes.	<i>Des progrès passables pourraient en partie réalisés, mais la mise en œuvre efficace est faible</i>
1.5	S'assurer que, d'ici 2008 , des mécanismes permettant d'identifier, de	<i>Progrès passables en</i>

But	Objectif	Progrès
	prévenir ou d'atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées sont en place.	<i>matière d'identification des menaces, mais très peu sur le plan de l'atténuation et de l'adaptation</i>
2.1 & 2.2	2.1: Etablir, d'ici 2008, des mécanismes pour le partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion des aires protégées; 2.2: Assurer, d'ici 2008 , la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le plein respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, en conformité avec les lois nationales et les obligations internationales, ainsi que la participation des parties prenantes à la gestion des aires protégées existantes et à la création et la gestion des nouvelles aires protégées.	<i>Des progrès vers les deux objectifs dans certains domaines, mais très loin d'atteindre les objectifs au niveau mondial</i>
3.1	Examiner et réviser, d'ici 2008 , les politiques, notamment l'utilisation d'évaluations et d'incitations sociales et économiques, afin de fournir un environnement favorable à la création et la gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées.	<i>Progrès passables, partiellement réalisé au niveau mondial</i>
3.2	Mettre en œuvre, d'ici 2010 , des initiatives et programmes globaux de renforcement des capacités afin de développer les connaissances et les compétences au niveau individuel, communautaire et institutionnel, et élever les niveaux professionnels	<i>Progrès passables, partiellement réalisé au niveau mondial</i>
3.3	Elaborer, valider et transférer, d'ici 2010 , des technologies adaptées et des approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées, en tenant compte des décisions de la Conférence des Parties sur le transfert de technologie et la coopération technique.	<i>Progrès passables, partiellement réalisé au niveau mondial</i>
3.4	Obtenir, d'ici 2008 , les ressources financières, techniques et autres suffisantes, d'origine nationale et internationale, pour défrayer les coûts relatifs à la mise en œuvre et à la gestion efficaces des systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées, afin notamment de satisfaire les besoins des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits Etats insulaires en développement.	<i>Très peu de progrès; très loin d'atteindre l'objectif au niveau mondial</i>
3.5	Accroître considérablement, d'ici 2008 , la sensibilisation du public et les connaissances concernant l'importance et les avantages des aires protégées.	<i>Bons progrès, en partie réalisés au niveau mondial</i>
4.1	Elaborer et adopter, d'ici 2008 , des normes, critères et meilleures pratiques pour la planification, la sélection, la mise en place, la gestion et la gouvernance de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	<i>Progrès passables dans l'élaboration de normes, de critères et de meilleures pratiques, mais leur adoption est faible au niveau mondial</i>
4.2	Adopter et mettre en œuvre, d'ici 2010 , des cadres de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'efficacité de la gestion des aires protégées au niveau des sites, des systèmes nationaux et régionaux et des aires protégées transfrontières.	<i>Progrès passables, d'autres évaluations sont en cours et cet objectif pourrait être en partie réalisé au niveau mondial</i>
4.3	Créer, d'ici 2010 , des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction des objectifs de la diversité biologique mondiale.	<i>Progrès passables sur le plan du suivi de la couverture et des tendances par le biais de la Base de données mondiale sur les aires protégées, mais le suivi de l'état est faible</i>
4.4	Poursuivre le développement des connaissances scientifiques se rapportant aux aires protégées afin de favoriser leur création et d'améliorer leur viabilité et leur gestion.	<i>Bons progrès à ce jour</i>

But 1.1: Etablir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale

Résumé des progrès accomplis : Progrès passables au niveau mondial pour les aires terrestres; très peu de progrès pour les aires marines

Principales questions examinées dans l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial : analyse des lacunes; création de nouvelles aires protégées; aires protégées marines.

7. Presque tous les pays qui ont soumis un rapport ont rendu compte de progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 1.1. En 2008, on comptait plus de 120 000 aires protégées nationales dans le monde, s'étendant sur 21 millions de km² de terre et de mer. Toutefois, quoique les aires protégées terrestres citées dans la Base de données mondiale sur les zones protégées couvrent 12,2% de la superficie de la planète, les aires marines protégées n'occupent que 5,9% des mers territoriales du monde et seulement 0,5% des mers extraterritoriales.² Neuf des quinze régions du monde reconnues par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (Amériques, Asie de l'Est et du Sud-Est, Afrique orientale et australe, Afrique occidentale et centrale, Europe, et les Caraïbes) ont 10% de leur territoire sous régime d'aires protégées³, alors que seulement trois d'entre elles (Australie/Nouvelle Zélande, Amérique du Sud et Amérique du Nord) ont protégé plus de 10% de leurs zones marines. Selon les informations contenues dans les stratégies et plans d'actions pour la diversité biologique et les rapports nationaux, 114 Parties à la Convention disposent de données sur la couverture des aires protégées en tant que pourcentage de la superficie terrestre du pays. Soixante-huit de ces 114 pays ont conservé plus de 10% de leur territoire sous protection (33 pays protègent plus de 15% de leur superficie terrestre); 23% (26 pays) ont désigné 5 à 10% de leur territoire comme aires protégées et seulement 14,5% des pays (6 pays) ont mis moins de 5% de leur territoire sous protection.

8. La superposition des aires protégées nationales et des écosystèmes terrestres régionaux de la planète révèle que plus de 10% de la superficie de 12 des 14 biomes terrestres de la planète sont sous régime de protection. La prairie et la savane inondées sont le biome le plus protégé, avec 42% de leur superficie sous protection.⁴ Seul, le biome de la forêt de conifères tropicale et sous-tropicale et celui de la prairie, savane et maquis tempérés ont moins de 10% de leur superficie sous protection, ce dernier biome n'ayant que 5% de sa superficie sous protection. On constate cependant des variations dans le degré de protection des écosystèmes régionaux de ces biomes : plus de 5% des 825 écosystèmes régionaux sont complètement protégées, 50% d'entre eux ont 10% de leur superficie sous protection et 8% ont moins de 1% de leur superficie sous protection.⁵ Seulement 39% des 232 écosystèmes marins régionaux ont 10% de leur superficie sous protection et 50% d'entre eux ont moins de 1% de leur superficie sous protection. Etant donné le taux de croissance annuel actuel des aires marines protégées (4,6%), la réalisation de l'objectif de 10% du plan stratégique de la Convention et de l'objectif relatif aux zones marines du programme de travail sur les aires protégées au cours des prochaines 20 années pourrait bien s'avérer impossible.⁶

9. Plus de 15 pays ont effectué une analyse des lacunes exhaustive et sont en train d'en appliquer les résultats, soit en créant de nouvelles aires protégées, soit en agrandissant les aires protégées existantes, soit pas d'autres moyens. Dans 23 pays, des travaux sont en cours pour tenter d'entreprendre des analyses

² UNEP-WCMC (2008) *State of the world's protected areas: an annual review of global conservation progress*. UNEP-WCMC, Cambridge.

³ Coad, L *et al* (2008) Progress towards the convention on Biological Diversity terrestrial 2010 and marine 2012 targets for protected area coverage. *Parks* 17(2)35-42. IUCN, Gland, Switzerland.

⁴ Des exemples en sont les marais soudano-sahéliens, les prairies inondées (y compris le delta de l'Okavango), la savane inondée du Lac Tchad et la savane inondée du delta du Nil (tous en Afrique). Les Everglades aux Etats-Unis, les zones humides de l'Orinoco et du Pantanal en Amérique du Sud et les marais du sud de l'Irak en sont des exemples en dehors de l'Afrique.

⁵ UNEP-WCMC(2008) *op cit*

⁶ Laffoley, D *et al* (2008) Progress with Marine Protected Areas since Durban, and future directions. *Parks* 17(2) 13-22. IUCN, Gland, Switzerland.

des lacunes complètes. Dans certains pays développés (Australie, Finlande, Canada, et Allemagne) et certains pays en développement (Brésil, Bhoutan, Costa Rica), le réseau d'aires protégées est presque exhaustif et écologiquement représentatif, couvrant les principaux biomes (forêts, pâturages, déserts prairies, montagnes et zones humides) et comporte des aires protégées publiques, privées et communautaires. Les écosystèmes typiquement sous-représentés sont les suivants : les zones côtières, les oasis, les ensembles de grottes, les karsts, les prairies, les fleuves, les canyons, et surtout les écosystèmes marins. Vingt-sept pays ont déclaré avoir créé, depuis 2004, un total de 6 038 nouvelles aires protégées – parcs nationaux, réserves naturelles, aires de conservation de la nature, parcs naturels, réserves de paysages, monuments naturels, paysages protégés, terres écologiques, réserves scientifiques et zones d'importance communautaire, et 802 aires marines protégées, couvrant près de 112,38 millions d'hectares de zones terrestres et marines (tableau 2). La majorité des pays ont mentionné qu'ils prévoient la création d'aires protégées additionnelles et l'adoption d'objectifs pour les aires protégées. Ces objectifs ont été inclus dans les politiques environnementales, stratégies nationales de développement, stratégies nationales relatives à la biodiversité, plans et programmes nationaux relatifs à la faune et à la flore sauvages pertinents. L'expansion prévue de la couverture des aires protégées varie de 5,74% à 30% de la superficie géographique totale des pays.

Tableau 2: Nombre et couverture des aires protégées créées depuis 2000/2004 (données disponibles)

Pays	Aires protégées (AP)
Brésil	54 nouvelles AP fédérales créées et 9 AP agrandies couvrant 19,6 millions ha. De 2000 à 2005 les AP publiques ont augmenté de 28,3% en nombre et de 64,7% en superficie (11,8 millions ha.)
Inde	14 nouvelles AP, soit une augmentation de 15% de leur nombre couvrant 0,1 million ha.
Hongrie	93 nouvelles AP (21 réserves naturelles 71 aires naturelles protégées d'importance locale, 1 zone de protection du paysage) couvrant 26 953 ha. Six nouveaux sites Ramsar couvrant 79 000 ha.
Mexique	47 nouveaux parcs nationaux couvrant 7,2 millions ha.
Pologne	1 029 nouvelles AP (116 réserves naturelles, 50 sites de documentation; 572 sites écologiques; 37 complexes de paysages naturels; 5 paysages protégés; 69 zones spéciales de protection aviaire; 180 zones spéciales de conservation des habitats)
Australie	Le système de réserves nationales a augmenté de 10,52% en 2004 à 11,1% en 2006, augmentation de la superficie de 9,11 millions ha comportant 1 280 nouvelles AP, 43 nouvelles AMP couvrant 24 millions ha
Canada	Augmentation d'environ 15 millions ha de 2005 à 2009
Chine	136 nouvelles AP de fin 2006 à fin 2007 couvrant 34 millions ha.
Espagne	184 nouvelles AP couvrant 6,9 millions ha (72 nouvelles aires spécialement protégées (ASP) aviaires; 96 nouvelles aires naturelles protégées; 16 nouveaux sites Ramsar). La superficie de sites Natura 2000 a doublé de 5,5 à 11 millions ha.
France	1 201 nouvelles PA, y compris des sites Natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles nationales, réserves naturelles régionales, biotopes protégés par les préfetures, réserves biologiques forestières, couvrant 6,84 millions ha
Suède	21 nouvelles AMP. 280 000 ha de forêt de production protégée à la fin de 2008. Propositions de création de 17 nouveaux parcs nationaux, agrandissement de 7 parcs existants et de 28 nouvelles AMP avant 2010.
Philippines	730 nouvelles AMP de 1997 à 2007 avec augmentation de la superficie de 48%. Augmentation de 5,3% du pourcentage d'aires protégées terrestres par rapport à la superficie totale des terres de 1992 à 2008. Le pourcentage du couvert forestier par rapport à la superficie des terres a augmenté de 23,9% en 2003 à 52,6% en 2006.
République tchèque	43 nouvelles AP (2 monuments naturels nationaux, 1 réserve naturelle nationale, 9 monuments naturels, 14 réserves naturelles, 1 ASP et 16 sites d'importance communautaire).
Allemagne	749 nouvelles AP (588 aires de conservation de la nature, 2 parcs nationaux – Eifel et Kellerwald, 152 réserves de paysages et 7 parcs naturels) couvrant 0,7 million ha
Finlande	Depuis 2004, addition de 845 000 ha de nouvelles AP dans les parcs nationaux, les réserves naturelles strictes, les zones de tourbières protégées et les zones forestières riches en plantes herbacées.
Rwanda	2 nouvelles AP (1 site Ramsar – complexe Rugezi-Bulera-Ruhondo et réserve forestière de Buhanga)
Norvège	234 nouvelles AP couvrant 1,2 millions ha.
Madagascar	2 millions ha de nouvelles AP y compris 5 nouvelles AMP
Albanie	6 nouvelles AP depuis 2004 (2 réserves naturelles aménagées de zones humides côtières, 1 protégée) ; expansion du parc national de Dajti et paysage protégé de Mali me Gropa-Bize-Martanesh
Algérie	2 nouvelles ASP (un parc national terrestre et une réserve naturelle marine)
Royaume-Uni	814 nouvelles AP (19 aires spécialement protégées, 47 aires spéciales de conservation, 2 sites Ramsar, 62 sites d'intérêt scientifique spécial (SISS) + aires d'intérêt scientifique spécial (AISS), 6 réserves naturelles

Pays	Aires protégées (AP)
	nationales, 668 réserves locales, 9 régions de beauté naturelle remarquable et 1 parc national) couvrant 0,8million ha.
Cameroun	8 nouvelles AP depuis 2001
Estonie	62 nouvelles AP et augmentation de 6% de la couverture des AP par rapport au territoire.
Kirghizistan	Augmentation de la couverture des AP de 143 000 ha de 2005 à 2008
Mongolie	Augmentation de 3% de la couverture des AP comme pourcentage du territoire.
Belgique	77 nouvelles AP (66 réserves, 6 sites Natura 2000 et 5 zones humides) couvrant 48 470 ha

But 1.2 : Intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes afin de maintenir la structure et la fonction écologiques.

Résumé des progrès accomplis : des progrès sont susceptibles d'être réalisés avant l'échéance à condition de déployer systématiquement plus d'efforts au cours des 5 prochaines années

Principales questions examinées dans l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial : mesures prises pour développer un environnement favorable à l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes; application de l'approche par écosystème

10. Les progrès accomplis pour atteindre cet objectif sont plus manifestes en Europe et quelques autres pays développés. La majorité des pays qui ont fait rapport ont indiqué l'existence de mesures législatives et politiques et d'outils favorables à l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins et les secteurs plus vastes, par exemple : la Loi sur les aires protégées (Albanie); les Lignes directrices pour le système national de réserves – une approche de partenariat (Australie); les Directives Habitats et Oiseaux sauvages - Natura 2000 de la Commission européenne dans les Etats membres de la Communauté européenne; l'article 3 de la Loi fédérale sur la conservation de la nature (Allemagne); le Plan national du patrimoine naturel (France); l'Evaluation environnementale stratégique (Liban); et la Loi sur le réseau écologique (Ukraine).

11. Dans de nombreux pays, les aires protégées sont intégrées dans les zones environnantes dans le cadre de la planification du développement régional, l'aménagement du territoire, y compris la création de couloirs écologiques, de zones centrales, de zones tampons et de réserves de la biosphère. Un grand nombre de pays ont déclaré avoir pris des mesures pour améliorer la connectivité et les réseaux écologiques, notamment : le couloir de conservation de connectivité, qui s'étend des Alpes australiennes à Atherton en Australie; le couloir de conservation de la biodiversité de la sous-région du Grand Mékong au Viet Nam; les couloirs écologiques verts de la Hongrie; et les écotunnels et lécopassages en Belgique. De nombreux pays en développement ont indiqué que la nécessité d'adopter l'approche par écosystème et de créer et gérer les aires protégées dans le contexte régional est bien comprise au niveau conceptuel. Dans la pratique cependant, les intérêts sectoriels et la concurrence entre les divers besoins d'occupation des sols rendent l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes difficile. Les informations fournies concernant l'intégration des aires marines et côtières dans les paysages marins environnants sont insuffisantes.

But 1.3 : Créer et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales.

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons à ce jour; augmentation de 34% du nombre de complexes d'aires protégées transfrontières, en partie réalisé à l'échelle mondiale.

Principales questions examinées dans l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial : Augmentation du nombre d'aires protégées transfrontières; types de collaboration de par et d'autre des frontières nationales.

12. L'inventaire des aires protégées transfrontières du Centre mondial de surveillance pour la Conservation du PNUE (2007) qui est basé sur l'examen des cartes numériques de la Base de données mondiale sur les aires protégées, a recensé 227 complexes transfrontières d'aires protégées incorporant 3 043 aires protégées individuelles.⁷ Une analyse GIS évalue la superficie totale des complexes

⁷ www.tbpa.net/tpa_inventory.html

transfrontières d'aires protégées à 4 626 601,85 km², 63% de ceux-ci étant situés sur les deux continents américains; 32% de leur superficie totale sont situés en Afrique et en Asie, et seulement 5% en Europe. Le complexe transfrontière d'aires protégées Ellesmere-Groenland entre le Canada et le Groenland est le plus vaste, avec une superficie de 1 008 470,127 km². Leur nombre a augmenté de 169 en 2001, à 188 en 2005 et 227 en 2007m soit une augmentation de 34% depuis 2001.

13. Presque tous les pays ont déclaré collaborer avec les pays voisins à la création d'aires protégées transfrontières et de réseaux régionaux, ainsi qu'à la conclusion d'accords de gestion transfrontière. Les accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur la diversité biologique et de nombreux autres instruments, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, la Convention de Barcelone et la Convention alpine, ont fourni des cadres de coopération régionale qui ont facilité la réalisation de cet objectif.

14. Parmi les importants réseaux régionaux d'aires protégées figurent : le réseau régional mesoaméricain, le réseau d'aires protégées alpines, le réseau écologique paneuropéen, le réseau d'aires protégées d'Afrique centrale, le réseau d'aires marines protégées des pays de l'océan indien occidental, et le réseau hydrographique transnational à l'Est de la mer Baltique (*Transnational River Basin Districts on the Eastern Side of the Baltic Sea – TRABANT*). Les initiatives transfrontières comprennent notamment : l'initiative transfrontière ZIMOZA (Zimbabwe, Mozambique, Zambie); l'initiative KAZA (Angola, Namibie, Botswana, Zimbabwe et Zambie); les réserves du désert de Gobi et les réserves de la chaîne de l'Altaï entre la Chine et la Mongolie; la zone de conservation marine transfrontière entre la Tanzanie et le Mozambique; l'initiative du delta du Danube et du Prout entre la Roumanie, l'Ukraine et la République de Moldova; le couloir migrateur des Carpates Orientales (réserve de la biosphère polonaise-slovaque-ukrainienne) les aires protégées transfrontières entre l'Erythrée, Djibouti et la Somalie; la réserve de la biosphère intercontinentale de l'Andalousie méditerranéenne (Espagne) créée en 2006 et l'itinéraire aérien Asie orientale/Australasie.

But 1.4 : Améliorer considérablement la planification et la gestion des aires protégées à l'échelle des sites

Résumé des progrès accomplis : progrès passables jusqu'à présent, avec 30% des aires protégées nationales dotées de plans de gestion et 30% ayant des plans de gestion en cours d'élaboration, mais la mise en œuvre de ces plans a du retard. Susceptible d'être en partie réalisé avant l'échéance de 2012.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale : pourcentage des aires protégées dotées de plans de gestion scientifiques; leur élaboration avec la participation des parties prenantes; et leur mise en œuvre.

15. Les rapports indiquent dans l'ensemble que 30% des aires protégées sont dotées de plans de gestion scientifiques et que 30% ont des plans de gestion en cours d'élaboration (voir les exemples ci-dessous). Dans quelques pays, l'élaboration d'un plan de gestion est exigée par la loi et presque toutes leurs aires protégées sont soit dotées d'un plan de gestion, soit celui-ci est en cours d'élaboration. Toutefois, dans presque tous les pays en développement et dans quelques pays développés, l'insuffisance des ressources humaines et financières constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre efficace des plans de gestion. La majorité des pays ont élaboré des lignes directrices et des approches pour l'élaboration des plans de gestion et adopté des approches participatives qui comprennent la contribution de diverses parties prenantes à l'élaboration des plans.

Tableau 3 : Elaboration de plans de gestion

<i>Pays/Région</i>	<i>Nombre d'aires protégées dotées de plans de gestion (PG)</i>
Australie	Toutes les juridictions cherchent à élaborer des plans de gestion. L'état de l'Australie-Méridionale a enregistré une augmentation de 42,8% à 61,7% au cours des dernières dix années et prévoit la couverture de l'état entier avant 2011. L'état de Victoria a approuvé des plans de gestion pour 13 AMP et 11 sanctuaires marins avant 2007.
Albanie	3 parcs nationaux ont des plans de gestion
Bhoutan	6 des 9 parcs nationaux ont des plans de gestion
Chine	Un grand nombre d'aires protégées ont élaboré des plans de gestion, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas encore été mis en œuvre à cause de diverses contraintes.
Colombie	50 des 51 aires protégées ont des plans de gestion qui ont été mis en œuvre
CE	5312 des sites Natura 2000 ont des plans de gestion, 3250 autres sites ont des plans de gestion en cours d'élaboration
Estonie	25 aires protégées ont des plans de gestion mis en œuvre, 35 aires protégées ont des plans de gestion en cours d'élaboration.
France	80% des réserves naturelles, 100% des réserves biologiques et environ 60 % des sites Natura 2000 sites sont dotés de plans de gestion.
Inde	39% des parcs nationaux ont des plans de gestion; 22 pour cent d'entre eux ont des plans de gestion en cours d'élaboration. 34% des sanctuaires de vie sauvage ont des plans de gestion; 16% d'entre eux ont des plans de gestion en cours d'élaboration et 50% d'entre eux n'en ont pas. Des plans d'opérations sont en cours d'élaboration pour toutes les aires protégées.
Espagne	40% des aires protégées ont un plan de gestion
Suède	75% des sites Natura 2000 sites ont des plans de conservation

But 1.5 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur les aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons jusqu'à présent dans l'identification des menaces, mais l'atténuation et la prévention sont insuffisantes

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale : état de l'évaluation des menaces; mesures propres à améliorer la prévention et l'atténuation des menaces.

16. Presque tous les pays ont pris des mesures pour identifier, prévenir et/ou atténuer les effets nuisibles des dangers qui menacent les aires protégées; cependant, le niveau de détail varie grandement. Dans l'ensemble, les menaces qui pèsent sur les aires protégées sont identifiées au moyen d'une analyse de réduction des menaces dans le cadre du plan de gestion des aires protégées individuelles. Les menaces sont aussi identifiées par des patrouilles régulières du personnel, les membres des communautés ou le public. Les dangers qui menacent les aires protégées et leurs niveaux varient d'un pays à l'autre. Les menaces les plus répandues sont la fragmentation des habitats, des utilisations adjacentes contradictoires des terres, les espèces exotiques envahissantes, l'exploitation minière et le forage, la pollution, le changement des régimes hydrologiques et d'incendies, l'exploitation forestière licite et illicite, les effets des visiteurs, la chasse et les pratiques agricoles. Un grand nombre de pays ont indiqué dans leur quatrième rapport que les changements climatiques étaient une des menaces les plus grandes.

17. S'agissant des mesures de prévention et d'atténuation, de nombreux pays ont indiqué qu'ils avaient adopté des mesures législatives, politiques et réglementaires, y compris l'étude obligatoire de l'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique obligatoire des projets de développement et des programmes d'incitation. Quelques pays ont indiqué que la prévention et l'atténuation des menaces étaient réalisées grâce à des mesures préventives incluses dans les analyses de réduction des menaces, notamment le partage de responsabilité entre le personnel des aires protégées et les communautés locales, et le règlement des différends. Un grand nombre de pays ont déclaré qu'ils

prenaient des mesures visant à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des aires protégées, entre autres, la démarcation des limites; les coupes sélectives de récupération dans les réserves forestières; la replantation à base d'espèces indigènes; l'application stricte de la loi; la conversion du bilan hydrologique dans les marais et les tourbières; l'établissement de systèmes pâturage dans les prairies; l'élimination d'arbres et d'arbustes des prairies, marais et tourbières de grande valeur; et l'installation de bouées de mouillage sur les récifs coralliens.

But 2.1 : Promouvoir l'équité et le partage des avantages et But 2.2 : Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes

Résumé des progrès accomplis to date : des progrès relativement aux deux objectifs, mais ils sont loin d'être réalisés à l'échelle mondiale ou régionale, sauf dans la région des îles du Pacifique.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques des aires protégées pour les communautés autochtones et locales; reconnaissance des différents types de gouvernance et des zones conservées par les communautés; mécanismes pour assurer la participation pleine et active des communautés autochtones et locales.

18. Bien qu'il faille conclure que ces deux objectifs de l'élément 2 du programme de travail n'ont pas été atteints à l'échelle mondiale, les principes d'équité, de participation, de gouvernance et de partage des coûts et des avantages sont de plus en plus pris en compte et incorporés dans les politiques nationales.

19. Presque tous les pays ont déclaré avoir mis en place des cadres législatifs et de politique pour le partage équitable des coûts et des avantages issus de la création et de la gestion des aires protégées, mais un grand nombre d'entre eux ont mentionné des lacunes dans le partage équitable lui-même et peu de pays ont donné des renseignements détaillés à ce sujet. Un pays (Australie) a indiqué que tous ses états et territoires disposent d'une législation favorable relative à des contrats de conservation liés aux titres de propriété des terres privées. Certains pays ont mis en place des programmes de gestion forestière conjointe/participative et de collaboration, des initiatives de tourisme, etc., afin de partager les revenus avec les communautés locales. La majorité des pays n'ont pas entrepris d'évaluation des coûts et des avantages économiques et socioculturels des aires protégées pour les communautés autochtones et locales. Quelques pays ont déclaré avoir pris des mesures visant à éviter et atténuer les effets négatifs sur les communautés autochtones et locales en créant des aires protégées qui incluent, entre autres, des possibilités d'autres moyens de subsistance; des subventions d'acquisition/compensation; des programmes de consentement et des fonds de roulement; et l'élaboration de règlements destinés à protéger les droits et les intérêts des communautés autochtones et locales.

20. La majorité des pays ont indiqué que leurs lois et politiques pertinentes comportent une exigence claire de participation des parties prenantes et des communautés autochtones et locales à la planification, la création et la gestion des aires protégées. Quelques pays ont aussi mentionné qu'un processus de consultation, en particulier des communautés locales, a lieu aux niveaux national et local avant l'établissement de l'aire protégée. Dans l'ensemble, les comités consultatifs multipartites sur les aires protégées et les directions de conservation sont des mécanismes importants qui facilitent la participation de toutes les parties prenantes. De nombreux pays ont pris des mesures pour soutenir les aires conservées par des communautés autochtones et locales, notamment la formation, l'assistance par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, la diffusion d'information et le financement. Toutefois, il n'y a pas beaucoup d'information concernant le nombre de pays qui ont reconnu les aires conservées par des communautés autochtones et locales et les aires protégées gérées conjointement. Une étude de 16 pays menée par la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN intitulée *The Theme on Indigenous and Local Communities, Equity and Protected Areas (TILCEPA)*⁸ a révélé que six Parties (Australie, Brésil, Guyana, Inde, Afrique du Sud et Vanuatu) ont promulgué une loi reconnaissant les aires conservées par des communautés autochtones et locales comme faisant partie intégrante du réseau national d'aires protégées. Cinq autres Parties (Canada, Costa Rica, Indonésie, Mauritanie et République-Unie de Tanzanie) ont accordé un soutien juridique aux aires conservées par des communautés

⁸ http://www.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/topics/governance/icca/ceesp_icca_legislation.cfm

autochtones et locales, mais dans le cadre de lois plus générales reconnaissant les territoires autochtones ou communautaires, plutôt qu'à titre d'aires protégées ou mécanismes de conservation spécifiques. Quatre pays (Chine, Maroc, Népal et Nigeria) ne fournissent pas de soutien juridique, mais une certaine mesure de soutien administratif. Quoique l'on constate des progrès en ce qui concerne les aires terrestres protégées par des communautés autochtones et locales, les aires marines gérées localement ne sont pas bien développées, à l'exception de celles du Pacifique.

21. Aucune information sur la manière dont les pays ont renforcé et diversifié leur gouvernance n'est disponible, sauf dans quelques cas. La Colombie, par exemple, a grandement accru la participation des peuples autochtones, des communautés paysannes et autres. Elle a aussi encouragé la création et l'incorporation d'un ensemble complexe de réserves locales et régionales, d'aires protégées gérées conjointement, de territoires autochtones, d'aires protégées privées et d'aires conservées par les communautés. L'Australie a créé 22 aires protégées autochtones, qui couvrent 14 millions d'hectares et met en œuvre de nouvelles formes de conservation et programmes de contrats de conservation. Le Canada a créé des aires protégées par les Premières nations. Le Madagascar a également commencé à diversifier les types de gouvernance des aires protégées et l'Inde a élargi ses types de gouvernance des aires protégées pour inclure une gestion de collaboration entre divers ministères gouvernementaux et les communautés locales, et la gestion intégrale par les communautés locales.⁹ L'Inde a créé 43 réserves de conservation et réserves communautaires. Le Brésil a indiqué que les aires protégées par les communautés comprennent 65 territoires autochtones, dont 38 sont délimités et 28 ont un statut juridique.¹⁰ Dans le cadre du projet PNUD/FEM sur le programme de travail sur les aires protégées, 19 pays (Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bénin, Burundi, Cambodge, Comores, République démocratique du Congo, Etats fédérés de Micronésie, Gambie, Guatemala, Guinée, Honduras, Kiribati, Maldives, Mali, Mauritanie, Samoa, et Ouganda) évaluent et diversifient actuellement les types de gouvernance des aires protégées.¹¹

But 3.1 : Fournir un environnement politique, institutionnel et socioéconomique favorable aux aires protégées.

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons jusqu'à présent; l'objectif est en partie atteint à l'échelle mondiale

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : évaluation de l'environnement politique et institutionnel; méthodes d'évaluation socioéconomique et incitations pour soutenir un environnement favorable.

22. La majorité des pays ont indiqué qu'ils ont déjà mis en place des cadres politiques, institutionnels et socioéconomiques appropriés pour la création et la gestion efficaces des aires protégées. Certains pays ont déjà introduit des mesures législatives spécifiques pour les aires protégées et d'autres l'ont fait pour des aires marines protégées. Bien que quelque pays aient déclaré qu'ils effectuent des évaluations des biens et des services fournis par les aires protégées et emploient diverses sortes de méthodes d'évaluation socioéconomique, aucune information n'est fournie sur la manière dont ces données sont saisies dans les comptes nationaux. Il existe maintenant divers outils d'estimation des valeurs et avantages économiques des aires protégées.¹²

23. Quelques pays ont élaboré et mis à l'essai des méthodes d'estimation des valeurs sociales et économiques des aires protégées et leurs incidences sur le développement régional. Cependant, un grand nombre de pays ont mentionné un manque de connaissances spécialisées et de capacités en matière

⁹ Kothari. (2008) A. Protected areas and people: the future of the past. *Parks* 17 (2).IUCN, Gland, Switzerland.

¹⁰ Application de la CBD au Brésil : questions à l'ordre du jour de la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Ministère de l'environnement, Gouvernement du Brésil.

¹¹ www.protectedareas.org.

¹² Economic values of protected areas. Guidelines for protected area Managers, IUCN-WCPA www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/Economic_values.pdf.

d'évaluation des biens et des services fournis par les aires protégées et leur reproduction dans les comptes nationaux, comme par exemple le produit intérieur brut et les budgets nationaux.

24. Les informations fournies indiquent que les principaux obstacles à la création et à la gestion efficaces des aires protégées sont notamment le manque de ressources financières; le manque de personnel formé et de capacités; la concurrence entre les besoins d'occupation des sols, le manque de coordination intersectorielle; le fait que les rôles et les responsabilités ne sont pas clairement définis; les conflits juridictionnels; les questions de compensation et les régimes fonciers; les taux élevés de croissance démographique et de consommation de ressources; le manque de soutien politique; la méconnaissance et le manque de soutien du public; les différends entre les chefs traditionnels concernant les limites des aires protégées; les dommages causés à la vie sauvage et les relations tendues entre les communautés locales et les autorités gestionnaires.

But 3.2 : Renforcer les capacités pour la planification, la création et la gestion des aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons jusqu'à présent; l'objectif pourrait être en partie atteint.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : évaluations exhaustives des besoins en capacités; programmes de renforcement des capacités mis en œuvre.

25. Presque tous les pays ont déclaré avoir progressé vers cet objectif, entrepris des évaluations des besoins en capacités et mis sur pied des programmes de renforcement des capacités. Dans la majorité des pays, le renforcement des capacités fait partie intégrante des plans de gestion des aires protégées. Des institutions supérieures de formation spécialisée ont été créées dans certains pays afin d'offrir aux gestionnaires et au personnel de première ligne des programmes de formation réguliers et personnalisés. Certaines de ces institutions ont été reconnues en tant qu'institutions de formation régionales pour les pays de la région. Dans quelques pays, des programmes de formation sont également développés à l'intention des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires, ainsi que du personnel gouvernemental des aires protégées. Dans un grand nombre de pays, des programmes de formation axés sur les projets sont mis en œuvre. Certains pays ont indiqué qu'ils ont adopté des abord multidisciplinaires dans la gestion de leurs aires protégées en y incorporant des informations issues des sciences naturelles, sociales, économiques et politiques, et des savoirs traditionnels.

But 3.3 : Elaborer, appliquer et transférer les technologies adaptées aux aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables jusqu'à présent; l'objectif pourrait être en partie atteint à l'échelle mondiale.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : développement et transfert de technologie pour les aires protégées.

26. La majorité des pays ont déclaré avoir appliqué des approches et des technologies novatrices dans la création et la gestion des aires protégées, notamment : des systèmes de télédétection et d'information géographique, cartographie des habitats et des paysages, télémesure par satellite et des pièges photographiques. Les nouvelles approches comprennent entre autres les partenariats public-privé, des outils de suivi de l'efficacité de la gestion, la méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées, et le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'UICN. Certains pays ont mentionné le développement de nouvelles notions et technologies telles que la « planification sur le terrain de réseaux de biotopes », la « sécurité écologique » et la « sécurité du paysage ». D'autres mentionnent le développement de systèmes intégrés de gestion de l'information pour les aires protégées afin de diffuser des informations et des approches pour la gestion efficace de celles-ci. Un grand nombre de pays collaborent et échangent des informations et des technologies à l'intérieur du pays et/ou avec d'autres pays. De nombreux pays en développement ont demandé la collaboration, le renforcement des capacités et des compétences au niveau régional, ainsi qu'un appui financier pour l'emploi de technologies nouvelles et novatrices.

But 3.4 : Assurer la viabilité financière des aires protégées et des systèmes d'aires protégées nationaux et régionaux

Résumé des progrès accomplis : des progrès, mais l'objectif est loin d'être atteint aux niveaux mondial et régional.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : estimations des besoins financiers

27. *Evaluation des besoins financiers et état d'avancement des plans de financement viable* : Le programme de travail sur les aires protégées exige que les Parties élaborent et mettent en œuvre au niveau des pays des plans qui assurent le financement viable des systèmes nationaux d'aires protégées. L'évaluation des besoins et des déficits financiers est l'une des premières étapes de l'élaboration de plans financiers viables. A quelques exceptions près, la plupart des pays qui ont fait rapport n'ont pas entrepris de telles évaluations. Ces données ne sont disponibles que pour 19 pays les moins avancés, petits Etats insulaires, autres pays en développement et pays à économie en transition. Les besoins annuels estimatifs de financement pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées par ces 19 pays varient de 3,28 millions \$US à 142,25 millions \$US. Quant aux pays développés, seules l'Australie et la Communauté européenne ont fourni des informations à ce sujet.¹³ La majorité des pays ont indiqué que la plupart du financement des aires protégées provient des budgets nationaux et provinciaux. A quelques exceptions près, la majorité des pays, y compris les pays développés, considèrent que les ressources financières disponibles pour la création et la gestion des aires protégées sont limitées ou très limitées. Aucun des pays n'a mis au point de stratégie existante ou en cours d'élaboration pour obtenir un financement à long terme pour leur système national d'aires protégées. Très peu de pays ont indiqué la nature des mécanismes de financement complémentaires. A ce jour, seuls quelques pays sont en train d'élaborer des plans financiers viables au niveau national.¹⁴ Dans le cadre du projet PNUD/FEM sur les programmes de travail sur les aires protégées, huit pays (Antigua-et-Barbuda, Belize, Djibouti, République dominicaine, Honduras, République démocratique populaire lao, Etats fédérés de Micronésie, Mongolie) élaborent actuellement des plans de financement viable.¹⁵

28. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le plus important mécanisme de financement des aires protégées du monde. Le FEM a investi dans plus de 1 600 aires protégées couvrant plus de 360 millions d'ha. Il a procuré plus de 1,56 milliards \$ pour financer les aires protégées, mobilisant 4,15 milliards \$ supplémentaires de cofinancement auprès des partenaires de projets. En outre, les ressources affectées à l'appui des projets de systèmes d'aires protégées ont augmenté à chaque reconstitution successive du FEM. La quatrième phase du FEM (2007-2010) a alloué 450 millions \$ aux systèmes d'aires protégées. D'autres initiatives du FEM, telles que le Programme de microfinancements et le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, ont aussi grandement contribué aux aires protégées. Conformément aux orientations données par la Conférence des Parties dans la décision VII/28, le FEM a lancé un projet PNUD/FEM pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

29. Bien que les allocations augmentent à chaque reconstitution du FEM, la part du financement alloué à la conservation de la diversité biologique dans le cadre de l'aide bilatérale est demeurée assez constante, entre 2,4% et 2,8% de l'aide publique au développement (APD) au cours des 15 dernières années.¹⁶ Lors de la dernière réunion de la Conférence des Parties, le gouvernement allemand a lancé l'Initiative LifeWeb comme moyen de soutenir et de renforcer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées grâce à des ressources financières nouvelles et additionnelles. Le gouvernement de l'Allemagne a engagé un montant d'environ 120 millions d'euros sur trois ans à l'appui des projets négociés par l'Initiative LifeWeb. L'objectif est que LifeWeb rassemblera au fur et à mesure une variété de donateurs, y compris des agences bilatérales et multilatérales, des fondations et le secteur privé, et

¹³ UNEP/CBD/WG-PA/2/4.

¹⁴ UNEP/CBD/WG-PA/2/INF/7.

¹⁵ <http://www.protectedareas.org/show/93082B15-F203-1EE9-B94F63E7C1525E11>

¹⁶ OCDE. 2007. Statistiques de l'aide à la biodiversité. OCDE Paris. En ligne à l'adresse www.oecd.org/dac/stats/crs

deviendra le centre multiservice de l'information et des possibilités de financement des aires protégées. Un petit bureau de coordination LifeWeb chargé du développement et de la gestion de l'initiative a récemment été institué au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

But 3.5 : Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons jusqu'à présent; en partie réalisé à l'échelle mondiale.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : activités de sensibilisation; communication des avantages

30. La plupart des pays ont déclaré avoir entrepris au moins quelques activités de communication, d'éducation et de sensibilisation afin de faire mieux connaître et apprécier les aires protégées du public. Dans un grand nombre de pays, les efforts du gouvernement pour sensibiliser le public sont complétés par ceux de fondations et d'ONG de conservation. Dans quelques pays, les gouvernements fédéral et provinciaux mettent en œuvre des stratégies et des programmes d'éducation destinés à communiquer au public les valeurs de la diversité biologique et autres valeurs des aires protégées. Ces activités de sensibilisation du public comprennent, entre autres, la publication de brochures, d'affiches, de sites Internet, de CD-ROM; l'organisation de visites guidées; des expositions de culture et d'art folklorique; la construction et l'entretien de sentiers écologiques, le camping, le cyclisme de montagne, la conduite de véhicules récréatifs; des compétitions, l'observation des journées et des festivals importants; la création de centres d'éducation et interprétation de la conservation dans les aires protégées, des centres de visiteurs et des « programmes de découverte » qui offrent aux familles l'occasion de faire l'expérience directe des valeurs des réserves.

But 4.1: Formuler des normes minimales et meilleures pratiques pour les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bon jusqu'à présent dans l'élaboration de normes, de critères et de meilleures pratiques, mais retards dans leur adoption aux niveaux mondial et régional.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : élaboration de normes et de critères pour la planification, la sélection, la création et la gestion d'aires protégées et adoption de meilleures pratiques.

31. Quelques pays (15%) disposent de normes, de critères et de meilleures pratiques de sélection, gestion et gouvernance des aires protégées. Dans certains pays, des protocoles de surveillance ont été officiellement adoptés pour certaines catégories d'aires protégées. Plusieurs directives relatives à la gestion des sites Natura 2000 ont été élaborées dans le cadre de l'Union européenne.¹⁷ Un pays a mentionné l'approche adoptée pour la protection systématique des aires marines protégées, ainsi que des normes et meilleures pratiques pour les nouvelles activités dans les réserves terrestres.¹⁸ La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN a produit une série complète de guides de « meilleures pratiques » pour la création d'aires protégées et a proposé un ensemble de normes minimales pour leur gestion. Seize guides de meilleures pratiques ont été publiés jusqu'à présent et couvrent, entre autres, les sites naturels sacrés des aires conservées par des communautés autochtones et locales, les aires protégées transfrontières, les aires protégées de montagne, l'efficacité de la gestion, le financement viable, etc.¹⁹

But 4.2 : Evaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées

Résumé des progrès accomplis : Des progrès, mais il est peu probable que cet objectif sera atteint avant 2010 au niveau mondial ou régional.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : évaluation de l'efficacité de la gestion; mesures prises pour appliquer les résultats de l'évaluation afin d'accroître l'efficacité de la gestion.

¹⁷ http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/guidance_en.htm

¹⁸ http://www.gbrmpa.gov.au/corp_site/management/zoning/planners_info
www.parks.tas.gov.au/publications/tech/management_code/summary.html

¹⁹ Les documents peuvent être téléchargés à l'adresse www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/wcpa_puball/wcpa_bpg/index.cfm?

32. On constate d'importantes différences entre les pays d'une région à l'autre et à l'intérieur des régions en ce qui concerne le suivi des progrès réalisés vers cet objectif. Bien que certains pays d'une région aient fait des progrès appréciables dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion, des pays de la même région n'en ont pas encore effectué. La majorité des pays ont adopté le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et ont adopté soit la méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM) du Fonds mondial pour la nature, soit un système de tableau de bord, pour effectuer leurs évaluations. Certains pays ont fortement souligné la nécessité de disposer de ces méthodes et outils dans les langues locales et de capacités techniques accrues pour l'entreprise d'évaluations de l'efficacité de la gestion. Aucune information sur le pourcentage de la superficie totale des aires protégées qui a été évalué, les conclusions des évaluations et l'incorporation des résultats des évaluations dans les plans de gestion des aires protégées n'a été fournie dans les rapports. Cependant, une étude mondiale menée par l'Université du Queensland avec l'appui du Fonds mondial pour la nature, de The Nature Conservancy, de la Commission mondiale des aires protégées (UICN), du Centre mondial de surveillance pour la conservation (PNUE), a documenté plus de 7 600 évaluations de l'efficacité de la gestion de 128 pays.²⁰ Des précisions sur cette étude mondiale sont fournies dans un document d'information.

But 4.3 : Evaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bons en ce qui concerne le suivi de la couverture et des tendances à l'échelle nationale, régionale et mondiale par le biais de la Base de données mondiale sur les aires protégées, mais retards au niveau du suivi de l'état.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : mécanismes de suivi et d'établissement de rapports; contributions à la Base de données mondiale sur les aires protégées.

33. Quelques pays (15%) ont mis en place des mécanismes du suivi de la couverture, de l'état et des tendances au niveau national. Tous les pays ont indiqué que les ministères de l'environnement sont responsables de la collecte annuelle des statistiques des aires protégées nationales et de les présenter à la Base de données mondiale sur les aires protégées et à d'autres conventions et traités basés sur la désignation de sites, tels que la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention du patrimoine mondial, le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). Certains pays ont également mis en place des programmes de surveillance des espèces rares et menacées d'extinction, du commerce d'espèces menacées d'extinction par le biais de TRAFFIC, etc. Au niveau de l'Union européenne, il existe un système régional de suivi de la couverture, de l'état et des tendances du réseau Natura 2000 basé sur les données fournies par les Etats membres lorsqu'ils présentent des listes de sites potentiels et ensuite dans les rapports périodiques nationaux.²¹

But 4.4 : Faire en sorte que le savoir scientifique contribue à la création et à la viabilité des aires protégées et des systèmes d'aires protégées

Résumé des progrès accomplis : progrès passables à bon jusqu'à présent.

Principales questions examinées pour évaluer les progrès accomplis : Utilisation des connaissances scientifiques et identification des priorités de recherche pour les aires protégées

34. Un grand nombre de pays ont indiqué qu'ils mettent à profit pleinement et de manière appropriée le savoir scientifique dans la création et la gestion des aires protégées, y compris la diffusion

²⁰ Leverington, F, Hockings, M and Lemos Costa. K (2008). Management Effectiveness Evaluation in Protected areas: Report for the project 'Global study into management effectiveness evaluation of protected areas' The University of Queensland, Gattton, IUCN WCPA, TNC, WWF, Australia.

²¹ http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm

d'informations et de connaissances aux gestionnaires et au personnel de terrain des aires protégées. La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et d'autres importantes organisations de conservation incorporent sans cesse les développements scientifiques dans les applications de biologie de la conservation, science des écosystèmes et télédétection dans des lignes directrices, outils et documentation sur les meilleures pratiques. Certains pays ont créé des institutions de recherche spécialisées dans des aspects des aires protégées. Quelques pays ont fait part de la création d'organismes scientifiques consultatifs et de l'élaboration de cadres en collaboration avec les institutions scientifiques. Dans certains pays, des cours spécialisés de deuxième et troisième cycle ont été créés dans les universités.

III OBSTACLES RENCONTRÉS AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES ET MOYENS DE LES SURMONTER

Obstacle	Discussion	Moyens d'assurer le succès à l'avenir
<p>1. Engagement limité de la part des gouvernements, des ONG, des organisations intervenant dans les aires protégées</p>	<p>Dans l'ensemble, des cadres d'orientation ont été mis en place, surtout dans les cas où il existe des orientations, des méthodes et des meilleures pratiques (par ex. des cadres juridiques, une analyse des lacunes, des plan de gestion et des évaluations de l'efficacité de la gestion), mais il est difficile de juger l'application des politiques et/ou des conclusions des évaluations. Les obstacles à surmonter sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de compréhension claire des engagements et des obligations du pays • Faible priorité nationale accordée aux aires protégées et manque de compréhension des avantages, des biens et des services fournis par les aires protégées et leur contribution au développement durable • Conjoncture politique instable • Manque de coopération régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de mise en œuvre, de préférence élaborées au niveau régional afin de favoriser la coopération régionale et la mise en œuvre à ce niveau • Collaboration de consortiums nationaux avec les correspondants du programme de travail sur les aires protégées dans la mise en œuvre, les rapports sur l'état d'avancement et l'échange des meilleures pratiques • Communication des avantages procurés par les aires protégées et encouragement des évaluations économiques afin d'accroître la sensibilisation
<p>2. Caractère inadéquat de l'intégration des aires protégées dans les priorités et les plans régionaux et nationaux</p>	<p>Les principales causes des problèmes liés à l'intégration sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination intersectorielle • Conflit entre la législation et la politique nationales • Absence de mécanismes de coordination multipartites • Manque de transparence dans le processus de prise de décisions 	<p>Augmentation du soutien régional aux gouvernements en consolidant les réseaux régionaux et nationaux ainsi que les partenariats d'Amis du programme de travail sur les aires protégées afin de mettre en avant les meilleures pratiques, fournir des conseils, aider la mise en œuvre pour soutenir le développement d'environnement plus favorables aux aires protégées.</p>
<p>3. Échéances difficiles à respecter dans les pays à faible capacité</p>	<p>Le déficit de financement de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées est estimé de 60% à 70%. Cette lacune dans le financement est aggravée par le fait que les pays n'élaborent pas de stratégies visant à assurer le financement à long terme de leur système national d'aires protégées. Bien que les capacités demeurent un problème en ce qui concerne certains objectifs très ambitieux du programme de travail, les principales contraintes de la mise en œuvre sont plus liées à l'absence d'outils, de lignes directrices ou de meilleures pratiques (c'est-à-dire à l'élément 2). Par ailleurs, il est clair qu'il y a aura toujours une disparité entre les taux de mise en œuvre des pays dont les systèmes d'aires protégées sont bien développés et bien gérés et celui des autres pays. Par conséquent, le programme de travail sur les aires protégées devrait tenir compte non seulement de la réalisation des objectifs, mais des progrès accomplis dans la poursuite de ceux-ci.</p>	<p>Il importe d'accorder plus de priorité à l'élaboration d'évaluation des besoins, de stratégies de financement, de plans financiers et commerciaux. Parce que ce sont des priorités pour le FEM et d'autres donateurs, c'est une occasion majeure de collaborer avec les Parties à l'élaboration de plans et au financement.</p> <p>Diverses autres formes de développement des capacités sont aussi nécessaires par rapport aux éléments du programme de travail sur les aires protégées qui ne sont pas adéquatement mis en œuvre – il importe au plus haut point de développer des outils et de les mettre à l'essai sur le terrain (c'est-à-dire par rapport aux coûts et aux avantages).</p>
<p>4. Absence de plans d'action détaillés aux niveaux national et régional pour la mise</p>	<p>Cette question est liée au problème ci-dessus, mais reflète également le besoin de renforcement des capacités, d'outils et d'orientations supplémentaires, etc.</p>	<p>Elaborer des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des plans régionaux</p>

Obstacle	Discussion	Moyens d'assurer le succès à l'avenir
en œuvre		
5. Mise en œuvre insuffisante de l'élément 2 du programme	<p>L'élément 2 du programme de travail sur les aires protégées, relatif aux questions de gouvernance, de participation, d'équité et de partage des avantages, demeure l'élément le moins mis en œuvre; les problèmes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation inadéquate des communautés autochtones et locales à la planification et à la gestion des aires protégées • Résistance des communautés locales aux aires protégées • Les gouvernements n'adoptent pas le large éventail de types de gouvernance dans les stratégies relatives aux aires protégées. 	<p>Diverses stratégies pourraient être adoptées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des domaines d'intérêt mutuel, de processus convenus, etc., entre des organisations de peuples autochtones et les responsables de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées • Meilleures communication et diffusion d'informations sur les aires protégées désignées et gérées par les peuples autochtones et traditionnels • Meilleure communication d'informations sur la manière dont les pays renforcent et diversifient leur gouvernance
6. Insuffisance des rapports sur la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées et absence de format de remise des rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Lacunes dans les rapports liées au format de rapport 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une procédure efficace de remise de rapports qui favorise les mises à jour périodiques en utilisant des formats électroniques normalisés et d'utilisation facile et qui montrent l'ensemble des progrès accomplis dans la poursuite des buts du programme de travail sur les aires protégées
7. Mise en œuvre entravée par l'insuffisance de la connaissance du programme de travail sur les aires protégées, de la diffusion des outils, des meilleures pratiques et de la formation	<p>Dans certains cas, les meilleures pratiques envisagées dans le programme de travail sur les aires protégées ne sont pas appuyées par des lignes directrices et des outils appropriés pour mettre en œuvre les activités; bien que des progrès aient été faits, il manque des méthodes et des orientations simples et faciles à comprendre, accessibles dans les langues locales et soutenues par des stages de formation et des exemples de meilleures pratiques. On constate des lacunes particulières dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes d'estimation de la valeur des aires protégées • L'analyse coût-avantage 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices, meilleures pratiques et outils pour l'évaluation et le partage des coûts et des avantages • De nombreux pays ont indiqué un manque de connaissances spécialisées et de capacités d'évaluation des biens et des services fournis par les aires protégées • Augmentation de la traduction des outils existants